



mémoire et solidarité



Explique-moi
UNE CÉRÉMONIE!



LIVRET PÉDAGOGIQUE



Explique-moi une cérémonie !

Mallette pédagogique



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



mémoire et solidarité

Présentation de la mallette pédagogique

« Explique-moi une cérémonie ! »

À la rencontre de la citoyenneté

Opérateur majeur de la politique mémorielle du ministère des Armées, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) met en œuvre une pluralité d'actions pédagogiques et citoyennes afin de préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines, qui sont au cœur de l'apprentissage civique des jeunes citoyens. Mises en œuvre sur tout le territoire via les 102 services de proximité de l'Office, en métropole et en outre-mer et les trois services déconcentrés d'Afrique du Nord, ces actions s'accompagnent d'outils pédagogiques et ludiques qui permettent d'appréhender le sens du travail de mémoire de manière pluridisciplinaire.

C'est dans ce cadre que l'ONACVG a développé un **outil pédagogique au service de l'éducation à la citoyenneté** : la mallette pédagogique « Explique-moi une cérémonie ! ».

Cet outil s'adresse en priorité aux élèves du premier et second degrés, mais elle peut également intéresser les organisateurs de manifestations civiques (Journées Européennes du Patrimoine, rallyes citoyens, Journées Défense et Citoyenneté, Service National Universel, etc.).

L'objectif de cette mallette est d'expliquer le principe et le sens des commémorations : pourquoi des personnes se réunissent devant un monument de pierre ou de bronze à certaines occasions ? À partir de là, les potentialités de cet outil sont très larges. Il permet d'aborder des problématiques mêlant l'histoire, la mémoire, la citoyenneté, l'engagement ou encore le lien Armées-Nation. Il permet également d'expliquer des concepts souvent abstraits pour les plus jeunes, notamment la notion d'engagement, que ce soit dans les forces armées au service de la France, dans la vie publique au travers de différentes charges électives, dans la vie associative à l'image des porte-drapeau, voire au service d'œuvres caritatives comme l'Œuvre Nationale du Bleuets de France.

L'animation de cet atelier est assez aisée ; le contenu de la mallette est facilement transportable et manipulable. Aussi, tous les acteurs sont reconnaissables au travers d'éléments caractéristiques (monument aux Morts, uniformes, drapeaux, écharpe, etc.).

La mallette comprend :

- 1 boîte de rangement,
- 1 plateau souple de 160 x 80 cm,
- 47 figurines,
- 4 décorations (à imprimer),
- 2 drapeaux tricolores,
- 2 écharpes tricolores.

Le point de départ pour l'animation de la mallette est la présentation d'un repère incontournable de la quasi-totalité des 36 000 communes françaises : le **monument aux Morts**. Cet outil permet de l'étudier grâce à la nomenclature établie par Antoine Prost, avec un travail d'analyse de leurs formes, de leurs décors, de leur localisation dans l'espace.

La dimension temporelle est bien évidemment étroitement liée à la dimension spatiale. Il est nécessaire de rappeler à quelle période de l'histoire cette cérémonie fait référence. Pourquoi cette date est-elle commémorée ? Que commémore-t-on ?

La dernière phase conseillée avant d'expliquer les différentes étapes de la cérémonie est de revenir sur les symboles qui sont présents, mais également sur les acteurs de notre société qui ont un rôle à jouer durant celle-ci.

Une fois ces éléments identifiés, il est possible de détailler le protocole d'une cérémonie.

Il est envisageable de demander à des intervenants de participer à une animation : un ancien combattant, un porte-drapeau, un militaire, un élu, etc.

Ce livret pédagogique permet à l'animateur de préparer son intervention. Il y trouvera un certain nombre de réponses et d'informations ainsi qu'un exemple d'atelier. La mallette représente un dispositif « idéal ». Il est bien entendu possible d'adapter l'animation au contexte local en prenant l'attache de l'ONACVG de son département.

SOMMAIRE

Les cérémonies commémoratives	4
Les étapes d'une cérémonie commémorative	7
Liste des participants à une cérémonie	11
Le positionnement des autorités sur la ligne protocolaire	15
Les quatre typologies des monuments aux Morts	16
Les symboles de la République française	17
Les chants et musiques	20
Les décorations	22
Exemples de textes pour la JNC du 11 novembre	23
Exemples de textes pour la JNC du 8 mai	25
Détail des figurines de la mallette	27
Placement des figurines sur le plateau	38
Exemple d'atelier - 1H	39
Exemple d'un protocole pour une mise en situation en atelier	51
L'Œuvre Nationale du Bleuets de France et les concours jeunesse de l'ONACVG	54
Quizz - Explique-moi une cérémonie	55

Les cérémonies nationales commémorent des faits d'armes des combattants et les victimes civiles des conflits contemporains. Elles sont instituées par des textes législatifs ou réglementaires et sont organisées à l'échelon national par le ministère des Armées et dans les territoires par les préfets, les sous-préfets et les maires.

En plus de ces grandes manifestations nationales, toutes les communes de France peuvent également commémorer les événements qui ont marqué leur histoire locale. Ces cérémonies publiques sont nombreuses, variées et les usages peuvent différer selon les régions. Même si elles naissent d'initiatives locales ou régionales, toutes les dispositions doivent être prises pour ne pas déroger aux principes se rapportant aux règles de protocole et parfois au cérémonial militaire.

DATE	CÉRÉMONIE	LE BUT
LES JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES		
19 mars	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	Le 19 mars 1962 correspond à la date du cessez-le-feu entre la France et le Gouvernement provisoire de la république d'Algérie, faisant suite aux accords d'Evian signés la veille. Ils marquent la fin officielle des combats et l'ouverture du processus d'indépendance. Cette date devient une Journée Nationale Commémorative par la loi du 6 décembre 2012.
dernier dimanche d'avril	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation	Cette journée rend hommage aux victimes de la déportation mortes dans les centres de mise à mort ou dans les camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale. Elle est devenue une JNC par la loi du 14 avril 1954. La date a été retenue en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps, et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.
8 mai	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945	Cette date célèbre la victoire des Alliés de 1945 et la capitulation allemande. Elle est fériée depuis 1981 et reconnue comme étant une fête nationale depuis 1982.
2 ^{ème} dimanche de mai	Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme	Instaurée par la loi du 10 juillet 1920, cette JNC célèbre l'anniversaire de la libération d'Orléans par Jeanne d'Arc et les troupes françaises le 8 mai 1429. Figure populaire et nationale depuis le XIX ^e siècle, Jeanne d'Arc est la figure du patriotisme français. Cette commémoration ne doit pas être confondue avec la fête du calendrier liturgique catholique, ni avec des célébrations politiques liées au personnage de Jeanne d'Arc.

DATE	CÉRÉMONIE	LE BUT
27 mai	Journée nationale de la Résistance	Cette journée, dont la date a été choisie en référence à la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR) le 27 mai 1943, fournit l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du CNR. À cette occasion furent en effet réunis, dans un même lieu au cœur de Paris occupé, les représentants des principaux mouvements de résistance français afin d'œuvrer à coordonner l'action de la Résistance et, dans la perspective de la libération du territoire national, à préparer la refondation de la République.
8 juin	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine	Cette JNC rend hommage aux Morts pour la France décédés durant la guerre d'Indochine (19 décembre 1946 - 1 août 1954). Elle a été fixée par un décret du 26 mai 2005. La date retenue correspond au transfert de la dépouille du Soldat Inconnu d'Indochine le 8 juin 1980 à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette.
18 juin	Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi	Par un décret du 10 mars 2006, le 18 juin devient une JNC en référence à l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle invitant les Français à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre le régime nazi au sein des Forces Françaises Libres.
16 juillet (si c'est un dimanche, ou au dimanche qui suit)	Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France	Par le décret du 3 février 1993 et la loi du 10 juillet 2000, cette journée est fixée au 16 juillet. Elle correspond à la commémoration des rafles des 16 et 17 juillet 1942 à Paris dont la rafle du Vél' d'Hiv. En effet, plus de 8000 personnes avaient été regroupées au Vélodrome d'Hiver de Paris, dans le XV ^e arrondissement. En tout, ce sont plus de 13 152 Juifs, dont 4 115 enfants, qui seront arrêtés et envoyés vers Auschwitz pour y être assassinés.
25 septembre	Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives	Depuis le décret du 31 mars 2003, cette journée met l'accent sur l'engagement des harkis et formations supplétives au côté de la France lors de la guerre d'Algérie.
11 novembre	Commémoration de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les Morts pour la France	Il s'agit de la première JNC instaurée en France par la loi du 24 octobre 1922. Elle rend hommage aux victimes civiles et militaires de la Première Guerre mondiale. Depuis la loi du 28 février 2012, elle rend également hommage à tous les Morts pour la France d'hier et d'aujourd'hui.
5 décembre	Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie	Instaurée par un décret du 26 septembre 2003, cette JNC rend hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. La date de cette journée correspond à la date d'inauguration du monument national aux morts pour la France en Algérie, érigé en 2003 sur le quai Branly, aujourd'hui Haut lieu de la mémoire nationale.

DATE	CÉRÉMONIE	LE BUT
Les cérémonies relevant d'autres institutions		
Le calendrier commémoratif français est marqué par d'autres dates ne relevant pas du ministère des Armées, par exemple :		
27 janvier	Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (Ministère de l'Éducation nationale)	En 2002, les ministres européens de l'Éducation ont institué cette journée qui correspond à l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945.
11 mars	Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme (Ministère de l'Intérieur)	Cette date a été instituée par décret du 7 novembre 2019 pour rendre hommage aux victimes du terrorisme, en s'alignant sur la journée européenne en souvenir de l'attentat commis à Madrid à la gare d'Atocha, le 11 mars 2004.
7 avril	Journée de commémoration du génocide des Tutsis	Cette commémoration annuelle a été instituée par décret du 13 mai 2019. Cette date correspond au premier jour du génocide perpétré contre l'ethnie des Tutsi, qui a provoqué environ 800 000 morts selon l'ONU.
24 avril	Journée nationale de commémoration du génocide arménien	Instaurée par le décret du 10 avril 2019, cette journée rend hommage aux victimes arméniennes des massacres perpétrés à partir de 1915 par l'Empire ottoman. Cette date a été choisie en référence à la journée du 24 avril 1915 où près de 600 intellectuels arméniens furent arrêtés par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportés ou assassinés.
9 mai	Journée de l'Europe	Organisée depuis 1985, elle correspond à la date anniversaire de la Déclaration Schuman, qui est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne (UE).
10 mai	Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (Ministère de la Culture)	Cette journée a été instituée en 2006 en référence au 10 mai 2001, jour de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. La France est le seul État à avoir décrété une journée nationale de commémoration.
14 juillet	Fête nationale	Chaque année depuis la loi du 6 juillet 1880, la République fête la Nation le 14 juillet. Cette date correspond à la fois à l'anniversaire de la prise de la Bastille en 1789, et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, organisée pour célébrer le premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Les cérémonies relevant d'autres institutions

Il convient de rappeler que le calendrier français est ponctué annuellement de nombreuses autres Journées nationales - s'inscrivant ou non dans un calendrier international - appelant l'attention de la population française, non sur un événement précis (ce en quoi elles ne sont pas « commémoratives ») mais sur un sujet particulier, le plus souvent sociétal : Journée de la femme, Journée de la protection de l'enfance, Journée de la lutte contre le sida, etc.).

La politique de mémoire s'attache à conserver et à transmettre les patrimoines physiques et moraux issus des conflits contemporains, dont le ministère des Armées est aujourd'hui le dépositaire. Ce travail d'entretien et de transmission de la mémoire, notamment combattante, de la Nation s'effectue, entre autre, par l'organisation des cérémonies nationales commémoratives.

Il est également important de rappeler que, pour faciliter le passage de relais entre les générations, les jeunes sont souvent associés aux cérémonies publiques commémoratives.

Pour le bon déroulement de celles-ci, trois personnes interviennent : le **maître de cérémonie** (qui place et guide les autorités), le **speaker** (qui annonce et commente les différentes étapes au public tout au long de la cérémonie) et dans certains cas le **commandant des troupes** (qui coordonne l'ensemble des détachements militaires présents et ponctue la cérémonie par des commandements militaires tels que « garde-à-vous », « présentez armes » ou « repos »). Toutefois, dans la majeure partie des cas, le maître de cérémonie et le speaker sont une seule et même personne.

1 - La mise en place

Au maximum dix minutes avant la cérémonie, l'ensemble des participants se met en place en fonction de la configuration des lieux. Le maître de cérémonie peut guider les associations et le public. Les militaires sont placés aux ordres du commandant des troupes désigné pour l'occasion. La mise en place du dispositif militaire est déterminé par le décret n°2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire. Ainsi, sont placés :

- Un détachement militaire (adapté aux circonstances)
 - La musique (soit militaire, municipale ou simplement une sonorisation),
 - Un emblème national (drapeau ou étendard d'un régiment),
 - Une ou plusieurs unités constituées (gendarmerie, armée de terre, marine nationale, armée de l'air)
- Une délégation de sapeurs-pompiers et une délégation de policiers,
- Les récipiendaires¹,
- Les détachements constitués (gendarmerie, armée de terre, marine nationale, armée de l'air),
- Les cadres sans troupe,
- Le public,
- Les représentants des associations,
- Les invités et autres autorités,
- Un groupe de scolaires prenant part à la cérémonie.

Une fois en place, le commandant des troupes effectue une inspection (jusqu'aux gerbes !). Les porte-drapeau entrent ensuite sur la place et se positionnent de part et d'autre du monument aux Morts. Ils ont l'honneur de porter leur drapeau associatif. Ce dernier est monté sur sa hampe à l'extérieur de la place.

Si un Emblème national est présent, les honneurs lui sont rendus. Le drapeau et sa garde viennent se positionner au centre de la place. Le drapeau reçoit les honneurs militaires suivis par le premier couplet et le refrain de la Marseillaise puis regagne son emplacement.

Lorsque tout le monde est installé, le speaker présente l'objet de la cérémonie en indiquant le déroulé complet et les autorités présentes.

2 - L'arrivée des autorités

La cérémonie ne débute officiellement qu'à l'arrivée des autorités civiles (Préfet, député, sénateur, député européen, président du conseil régional, président du conseil départemental, maire) et militaires ou leur représentant. C'est le représentant de l'État qui préside la cérémonie, il a toujours la préséance. Une autorité militaire commande le dispositif militaire à partir du moment où des troupes en armes sont présentes. Il peut s'agir du Commandant d'Armes, du Délégué Militaire Départemental, ou d'une autre autorité militaire.

¹Un récipiendaire est, dans une cérémonie, une personne qui reçoit une décoration civile ou militaire.

À l'arrivée des autorités, le commandant des troupes ordonne un « garde-à-vous » et une sonnerie est exécutée. Celles-ci sont accueillies par le maître de cérémonie qui les guide vers leur emplacement, selon les règles de préséance dans le rang protocolaire. L'emplacement des autorités est au milieu du dispositif, face au monument aux Morts.

Le commandant des troupes vient à son tour les accueillir et saluer l'autorité militaire qui préside la cérémonie. Les honneurs militaires lui sont rendus.

3 - Le salut à l'Emblème

Les différentes autorités sont ensuite invitées par le commandant des troupes à aller saluer l'Emblème national. Le salut est suivi par le refrain de l'hymne national.

4 - La revue des troupes

Alors que les personnalités civiles rejoignent leur place, l'autorité militaire principale qui commande la cérémonie, accompagnée par le commandant des troupes, effectue une revue des troupes sur une musique militaire.

5 - Cérémonie de montée des couleurs

Dans certains cas, il peut y avoir un mât des couleurs à proximité du monument aux Morts. Une cérémonie des couleurs est donc organisée à la suite de la revue des troupes.

Deux soldats se font face au bas du mât, l'un assure la montée du drapeau, l'autre porte ce dernier sur son épaule, l'empêchant de toucher le sol.

Le commandant des troupes ordonne dans un premier temps : « Garde-à-vous, présentez armes », puis :

- Le commandant des troupes annonce « Attention pour les couleurs »,
- Le soldat en charge de hisser le drapeau répond : « Prêt »,
- Le commandant des troupes lance : « Envoyez ».

Le drapeau est alors hissé en haut de son mât au son de la sonnerie « au Drapeau » ou « à l'Etendard ». Pendant la montée des couleurs, le personnel en uniforme salue, les personnes portant un couvre-chef dans le public se découvrent.

Une fois au sommet, la musique joue le refrain de la Marseillaise.

6 - La remise des décorations

Lors de grandes cérémonies comme pour le 11 novembre ou le 8 mai, des remises de décorations sont organisées. Elles concernent des militaires ou des civils que l'on appelle des récipiendaires. Après avoir ordonné un « garde-à-vous », le commandant des troupes demande aux récipiendaires de venir se positionner en annonçant : « récipiendaires, sortez des rangs ». Ces derniers s'exécutent et s'avancent en ligne accompagnés par un « porte coussin »¹.

Les décorations militaires sont remises par l'autorité militaire qui préside la cérémonie tandis que les civiles le sont par le préfet avec une formule consacrée. Elles sont remises par ordre d'importance (Légion d'honneur, Médaille militaire, ordre national du Mérite, croix de la valeur militaire, croix du combattant, etc.). Pour chacune d'elle, on « ouvre le ban », ce qui permet de reporter l'information dans les documents officiels. Un ou plusieurs récipiendaires reçoivent ensuite la décoration puis le ban est refermé. Une fois les récipiendaires décorés, le commandant des troupes ordonne un « garde-à-vous » puis ordonne « décorés, rejoignez vos emplacements ». Les récipiendaires reviennent donc à leur emplacement initial.

¹ Le porte coussin tient un coussin sur lequel sont accrochées les différentes décorations au-dessus desquelles le nom du récipiendaire est indiqué ainsi que la formule, qui diffère selon la décoration qui est remise.

7 - Les messages

Pour chaque cérémonie, des allocutions sont prévues. Elles comprennent un discours officiel mais aussi des lectures de différentes natures (ordres du jour, poèmes, témoignages, etc.). Dans certains cas, des représentants d'associations patriotiques peuvent être amenés à lire un message, par exemple lors de la cérémonie du 11 novembre ou bien lors de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation. Pour cette journée, il s'agit d'un message commun des associations de déportés, seule communication de la cérémonie. Des jeunes peuvent également être sollicités pour la lecture de messages non officiels. Tous les messages sont lus dans l'ordre de préséance inversé. Le représentant de l'État (le préfet) lit, en dernier, le message officiel émanant du gouvernement.

8 - Le dépôt des gerbes

Afin de rendre hommage aux Morts pour la France, les autorités et les représentants d'associations déposent successivement des gerbes au pied du monument aux Morts. Ils déposent (parfois aidés par des jeunes) une gerbe, reculent d'environ un mètre, se recueillent un instant (les autorités en uniforme saluent) avant de regagner leur place.

Ce dépôt s'effectue par ordre de préséance inversé.

9 - Ravivage de la flamme

Lorsqu'une flamme du souvenir est présente, un ravivage peut être organisé à la suite du dépôt des gerbes et avant l'appel aux Morts.

Le maître de cérémonie invite l'autorité présidant celle-ci à s'avancer et à raviver la flamme à l'aide d'une épée. Cette dernière peut être accompagnée par une autre autorité, un représentant d'une association d'anciens combattants ou bien un jeune.

Cette flamme du souvenir rappelle celle allumée le 11 novembre 1923 sur la tombe du soldat inconnu par André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, rendant ainsi hommage aux soldats Morts pour la France.

10 - Appel aux Morts

Après le dépôt des gerbes, la lecture des noms des Morts pour la France inscrits sur le monument aux Morts peut être effectuée par des élèves. Après chaque lecture de nom, les élèves prononcent « Mort pour la France ».

Cependant, cette lecture des noms peut être très fastidieuse en fonction de la taille du monument aux Morts. Cette phase est soit supprimée soit remplacée par la lecture des noms des Morts pour la France de l'année en cours.

11 - L'hommage aux Morts

Une fois la dernière autorité revenue à son emplacement, une phase solennelle débute. Elle comprend la sonnerie aux morts, une minute de silence et la Marseillaise.

Le commandant des troupes demande à la musique de jouer la sonnerie aux Morts. Durant cette phase, le personnel en uniforme salue, les détachements militaires sont au garde-à-vous, les membres du public portant un couvre chef se découvrent, les porte-drapeau inclinent leur Emblème associatif en signe d'hommage et de respect aux soldats Morts pour la France.

Une fois les dernières notes de la sonnerie aux Morts jouées, l'ensemble des participants observe une minute de silence.

Cette dernière est rompue par l'hymne national interprété par la musique ou bien entonné par les élèves d'un établissement scolaire. Les porte-drapeau relèvent alors leur Emblème associatif.

12 - Les remerciements

Les autorités vont ensuite saluer, par ordre de préséance, les porteurs de gerbes, les lecteurs, les porte-drapeau, les décorés, membres de l'ordre, le monde combattant et les personnalités civiles présentes.

13 - Le départ des autorités

Les autorités viennent saluer l'Emblème national présent puis quittent le site par ordre de préséance. La cérémonie est alors terminée.

Les honneurs sont rendus aux différents emblèmes présents puis le dispositif peut se dissoudre. Les porte-drapeau quittent la place et démontent leur drapeau à l'extérieur.

LISTE DES PARTICIPANTS À UNE CÉRÉMONIE

TITRE	FONCTIONS
Les autorités	
Préfet / Préfète	Le préfet est nommé par décret du président de la République en Conseil des Ministres sur proposition du Premier ministre. Il représente l'ensemble du gouvernement sur son territoire et met en œuvre les politiques gouvernementales de développement et d'aménagement du territoire. Il est également en charge du maintien de l'ordre et détient le pouvoir de police. Le Préfet préside la cérémonie départementale.
Autorités étrangères	Si des autorités étrangères sont présentes (ambassadeurs, consuls), elle prennent place immédiatement après le préfet sur le rang protocolaire.
Député / Députée	Les députés sont élus dans une circonscription lors des élections législatives au suffrage universel direct pour 5 ans. On en compte 577 en France. Ils représentent le peuple à l'Assemblée nationale, proposent et votent les lois ainsi que le budget de l'État.
Sénateur / Sénatrice	En France, il y a 348 sénateurs siégeant au Sénat, qui est l'une des deux chambres du Parlement. Ils sont élus au suffrage indirect par les grands électeurs (environ 150 000 en France) pour 6 ans (renouvelés à moitié tous les 3 ans). L'âge minimum pour être élu est 24 ans. Les sénateurs votent et amendent les lois et assurent le contrôle de l'État. Le président du Sénat est le troisième personnage de l'État dans l'ordre de préséance. Si le président de la République décède, le président du Sénat le remplace jusqu'à l'organisation de nouvelles élections présidentielles.
Député européen / Députée européenne	En France, il y a 79 députés européens appelés également eurodéputés. Ils siègent au Parlement européen à Bruxelles et sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans. Ils représentent les citoyens européens, votent et amendent les lois proposées par la Commission européenne, votent le budget de l'Union européenne et contrôlent les institutions européennes.
Conseiller régional / Conseillère régionale ou son représentant	Les habitants élisent au suffrage universel direct des conseillers régionaux pour 6 ans. Ces derniers élisent le président du conseil régional lors de leur première assemblée. Le conseil régional gère et administre la région. Il s'occupe des transports, des lycées, de l'emploi, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire.
Président du conseil départemental / Présidente du conseil départemental ou son représentant	Dans chaque canton (division d'un département), les habitants élisent au suffrage universel direct un binôme (homme/femme) pour devenir des conseillers départementaux durant 6 ans. Ces derniers élisent le président du conseil départemental parmi leurs membres lors de leur première assemblée. Le conseil départemental est chargé de l'action sociale du département, des collèges et d'une partie de la voirie mais aussi de l'action culturelle et sportive.

TITRE	FONCTIONS
Maire	Les habitants de la commune élisent au suffrage universel direct des conseillers municipaux lors des élections municipales. Ces derniers élisent officiellement le maire et ses adjoints pour une durée de 6 ans. Le maire gère les écoles primaires, l'urbanisme et les équipements publics. Il est garant de l'ordre public et est officier d'état civil (naissances, mariages, décès). Il est chargé d'organiser les cérémonies dans sa commune.
Autorité Militaire Principale (AMP)	Une autorité militaire participe à une cérémonie publique à partir du moment où des troupes en armes sont présentes. Il peut s'agir du Commandant d'Armes (officier de garnison le plus ancien dans le grade le plus élevé), du Délégué Militaire Départemental (officier supérieur représentant le ministère des Armées dans un département), ou d'une autre autorité militaire. Ce militaire le plus gradé est qualifié d'autorité militaire principale (AMP). Il prend rang sur la ligne protocolaire.
Les autres participants	
Autres autorités présentes ne figurant pas dans le rang protocolaire	Plusieurs autorités civiles (élus municipaux, recteur d'académie, directeur des archives départementales, etc.), ou religieuses (évêque, imam, rabbin) peuvent prendre part à la cérémonie. Elle seront alors regroupées dans un même carré homogène.
Commandant des troupes	Officier ou sous-officier sur les rangs qui coordonne l'ensemble des détachements militaires présents lors d'une cérémonie et ponctue celle-ci par des commandements militaires tels que « garde-à-vous », « présentez armes » ou « repos ».
Speaker / Speakerine	Civil ou militaire qui annonce et commente au micro les différentes étapes au public tout au long de la cérémonie.
Maître de cérémonie / Maîtresse de cérémonie	Responsable du protocole désigné ou militaire qui place et guide les autorités tout au long de la cérémonie.

TITRE	FONCTIONS
Détachement militaire	Le détachement militaire représente la puissance militaire de la République. Il peut être composé de plusieurs unités représentant toutes les armées (musique, écoles, armée de terre, marine nationale, armée de l'air) qui assurent la défense nationale et défendent les intérêts de la France sur son territoire ou à l'étranger, et la gendarmerie nationale qui assure les missions de sécurité publique et de police judiciaire sur notre territoire.
Cadres sans troupe	Ce sont des militaires (toutes armées confondues) qui assistent à une cérémonie commémorative de leur propre initiative.
Récipiendaires	Civils ou militaires à qui sera décernée une décoration au cours de la cérémonie.
Délégation de police	Les policiers dépendent du ministère de l'Intérieur. Ils sont chargés de la protection des personnes et des biens, des missions de police judiciaire et de renseignement.
Délégation de sapeurs-pompiers	Les sapeurs-pompiers sont chargés d'assurer un secours d'urgence aux personnes, intervenir sur les incendies et les accidents de la circulation.
Musique	La musique peut être soit militaire (détachement), soit municipale ou simplement une sonorisation.
Porte-drapeau	Anciens combattants ou non, ils ont l'honneur de porter bénévolement le drapeau tricolore de leur association. Ils rendent hommage aux militaires Morts pour la France lors des cérémonies et des enterrements.

TITRE	FONCTIONS
Groupes scolaires	Des groupes scolaires peuvent être sollicités pour la lecture des messages non officiels, des noms des Morts pour la France, porter des gerbes ou chanter la Marseillaise.
Public	L'ensemble de la population est invitée à assister aux cérémonies.

LE POSITIONNEMENT DES AUTORITÉS SUR LA LIGNE PROTOCOLAIRE

Les autorités sont placées sur le rang protocolaire par ordre de préséance. Ce dernier est déterminé par le décret 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires. Toutefois, il est souvent insuffisant pour fixer le contenu et le déroulement précis d'une cérémonie. L'usage veut alors que l'on applique, en tout ou partie, le cérémonial militaire et notamment le décret 2004-1101 du 15 novembre 2004 modifié.

Positionnement en ligne



8

6

4

2

1

3

5

7

9

Monument aux Morts

Positionnement de part et d'autre d'une allée



7

5

3

1

2

4

6

8

Monument aux
Morts

« 1° Le préfet, représentant de l'État dans le département ou la collectivité ;

2° Les députés (celui de la circonscription puis par ordre d'ancienneté de mandat) ;

3° Les sénateurs (celui de la circonscription puis par ordre d'ancienneté de mandat) ;

4° Les représentants au Parlement européen (par ordre d'ancienneté de mandat) ;

5° Le président du conseil régional ou, dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le président du conseil exécutif de Corse, le président de l'assemblée de Corse ;

6° Le président du conseil départemental ;

7° Le maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie ; bien souvent dans les usages, le maire (qui reçoit dans sa commune), peut prendre place à côté du préfet.

8° L'Autorité Militaire Principale (ex : le général commandant la région terre, l'amiral commandant la région maritime, le général commandant la région aérienne, le général commandant la région de gendarmerie) ;

9° Le président de la cour administrative d'appel, le premier président de la cour d'appel et le procureur général près cette cour ou, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le président du tribunal supérieur d'appel et le procureur de la République près ce tribunal (...) »

Le monument aux Morts a laissé une empreinte indélébile sur tout le paysage national. De la plus modeste plaque à la plus imposante composition sculptée, sa fonction première est de rappeler de manière physique et publique la disparition des soldats de la commune Morts pour la France.

En 1915, devant l'hécatombe des premiers mois de la guerre, la France fait voter la mention « Mort pour la France » afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la Nation. La loi du 29 décembre 1915 accordera aux militaires « Mort pour la France » pendant la guerre le droit à une sépulture perpétuelle aux frais de l'État. Cette mention inscrite sur l'acte de décès, sur avis de l'autorité militaire, fera foi pour l'inscription du nom de ces soldats sur les monuments aux Morts.

Ce cénotaphe public conserve le nom de chacun des morts gravés dans la pierre et le bronze.

Dans les premières années de l'après guerre, les entreprises funéraires ont prospéré grâce à leurs monuments de série présentés sur catalogue et adaptables aux exigences des finances municipales les plus modestes, bien souvent aidées par des souscriptions publiques. Si les petites communes ont été contraintes à une certaine standardisation, les plus riches ont pu faire appel à des sculpteurs de renom pour bénéficier d'une œuvre unique.

L'observation de ces monuments permet de les classer dans les quatre catégories définies par Antoine Prost dans *Les lieux de mémoire*, ouvrage dirigé par Pierre Nora :

- Le monument « civique » représente la majorité de ces édifices. Ce sont des constructions simples, constituées d'un obélisque ou d'une stèle nue, souvent accompagnées de l'inscription « *la commune de ... à ses enfants Morts pour la France* ». Il peut être agrémenté d'un coq (symbole de la République française), de représentations florales comme une palme de laurier ou de chêne (symboles de grandeur, d'immortalité et de victoire) ou de décorations militaires comme la croix de guerre.
- Le monument « patriotique républicain » ou « monument de la Victoire » est le deuxième genre rencontré le plus fréquemment. Il utilise la figure du poilu triomphant ou belliqueux ainsi que le registre allégorique de la Victoire ou de la Patrie.
- Le monument « funéraire patriotique » reconnaissable par la représentation du soldat mourant ou gisant, évoque la souffrance et le sacrifice. Ce type de monument introduit ainsi une notion de martyr et de devoir dépassant la nature humaine. Outre des emblèmes catholiques (croix) et leur localisation (église, cimetière), ces monuments semblent associer le devoir militaire et la mort du soldat à la passion du Christ.
- Le monument « funéraire » : cette catégorie purement funéraire est le dernier ensemble de cette typologie. Ce monument traduit principalement le deuil et la peine endurés par les civils, sans référence à la victoire et dénué de connotation religieuse.

Les communes les plus importantes préféreront avoir recours à des artistes reconnus, nationaux ou locaux qui livreront des projets originaux, dont certains se démarquent par leur message pacifiste.

À côté de ces monuments municipaux, on trouve d'autres « lieux de mémoire » (stèles et plaques commémoratives, plaques de rue, etc.) qui entretiennent le souvenir d'évènements marquants de l'histoire du XX^e siècle : victimes de guerre Franco-prussienne de 1870, de la Seconde Guerre mondiale, combattants des guerres d'Indochine, d'Algérie du Maroc et de Tunisie, ou des missions extérieures.

Les symboles de la République française sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution :

« La langue de la République est le français¹.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Il existe également d'autres symboles de la République qui ne sont pas inscrits dans la Constitution mais qui sont devenus populaires, comme le coq par exemple.

Le drapeau tricolore

De nombreux pays ont un drapeau bleu, blanc, rouge (République tchèque, Pays-Bas, Croatie, Royaume-Uni, États-Unis, etc.) mais chacun d'entre eux à son histoire. Celle du drapeau français commence lors de la Révolution. Jusque-là, le drapeau de la France était celui de son roi, à savoir un drapeau blanc avec des fleurs de lys.

Avant d'être un drapeau, les trois couleurs ont été associées sous la forme de cocarde. Quelques jours après la prise de la Bastille, le marquis de La Fayette remet à Louis XVI, qui venait à l'hôtel de ville de Paris, une cocarde tricolore : le blanc représentant la monarchie, le bleu et le rouge, la ville de Paris, signe de « l'alliance entre le monarque et le peuple ». Le succès de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, est alors assuré.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la convention nationale décrète que le pavillon national « sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». La légende voudrait que ce soit le peintre Louis David qui ait choisi l'ordre des couleurs.

Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie de 1814 à 1830. Louis XVIII et Charles X reprennent le drapeau blanc. Lors des « Trois glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet 1830, les républicains l'arborent sur les barricades comme signe d'insurrection et de ralliement contre Charles X.

Après la révolution de 1830, Louis-Philippe réaffirme que le drapeau de la France est le drapeau bleu, blanc, rouge et peut ainsi proclamer que « la nation reprend ses couleurs ». Avec la révolution de 1848, le drapeau tricolore est sauvé de justesse par Lamartine. En effet, beaucoup de révolutionnaires auraient préféré lui substituer le drapeau rouge de la révolution.

Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

La Marseillaise

Écrite en 1792 par Claude-Joseph Rouget de Lisle, la Marseillaise est, à l'origine, un chant de guerre pour l'armée du Rhin et un hymne à la liberté. Elle est composée à la demande du maire de Strasbourg, le baron Frédéric de Dietrich, au moment où l'Autriche déclare la guerre à la France.

Ce chant rencontre un vif succès parmi les soldats venus de toute la France, pour défendre la patrie en danger, notamment dans les rangs des volontaires marseillais qui, venus en renforts, entrent dans Paris en juillet 1792 en l'entonnant, d'où son nom d'« Hymne des Marseillais » puis de Marseillaise.

¹ La révision constitutionnelle du 25 juin 1992 a ajouté cette phrase qui institue le français comme langue officielle de la République. Bien évidemment, il n'a pas fallu attendre 1992 pour que le français soit parlé par tous les Français. Mais jusqu'au début du XX^e siècle, de nombreuses autres langues régionales, comme le béarnais ou le breton, demeuraient la langue maternelle de nombreux Français. Le français est aussi une des langues officielles de beaucoup d'institutions internationales : l'ONU, l'Union européenne, etc. À l'occasion des Jeux Olympiques, l'ensemble des annonces sont également faites en français puis en anglais, pour une raison historique : c'est en effet un Français, le baron Pierre de Coubertin, qui a conçu l'idée des jeux olympiques de l'époque moderne !

Son ton entraînant et ses paroles patriotiques et guerrières, au moment où la République naissante se bat contre des forces ennemies, contribuent grandement à la populariser. On la chante et on l'enseigne de toutes parts.

Au lendemain de la victoire des troupes révolutionnaires à Valmy, la Marseillaise est symboliquement exécutée comme hymne du triomphe à la demande du ministre de la Guerre. Le chant est tellement populaire qu'il échappe à son auteur et devient « chant national » par décret du 14 juillet 1795.

Interdit sous l'Empire et sous la Restauration, Napoléon lui préférant le « chant du départ », il est repris lors des révolutions de 1830 et de 1848 avant d'être à nouveau proscrit sous le Second Empire.

Lors de la proclamation de la III^e République, en septembre 1870, la Marseillaise est de retour. Chantée par les insurgés de la Commune de Paris, elle redevient hymne national le 14 février 1879.

Dorénavant enseignée dans les écoles françaises, la Marseillaise est officiellement déclarée hymne national par les constitutions de 1946 et de 1958.

Marianne

Même si la Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République française. Durant l'Antiquité déjà, la démocratie est symbolisée sous les traits d'une femme. Sous la Révolution, Liberté et République sont des femmes. Ce sont souvent des guerrières. Elles sont une grande source d'inspiration pour les artistes.

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent pendant la Révolution française. La femme coiffée d'un bonnet phrygien est, au départ, un emblème de la Liberté pour les révolutionnaires. Puis, peu à peu, un glissement s'opère et elle devient une figure allégorique de la République.

Concernant le nom de Marianne, il n'y a pas d'explication vraiment définitive à ce choix. Il semble que Marianne soit en fait la contraction de deux prénoms extrêmement répandus au sein des couches populaires à la fin du XVIII^e siècle : Marie et Anne, par opposition aux prénoms plus rares usités dans la bourgeoisie et l'aristocratie. Le nom et la représentation féminine finiront par se rencontrer, se mêler et ne plus faire qu'un.

Pendant longtemps Marianne aura un double visage : tantôt guerrière, le sein nu, portant le bonnet phrygien et les emblèmes révolutionnaires, tantôt sereine, couronnée de laurier ou d'épis de blé, incarnant l'ordre républicain et l'obéissance à la loi. Elle apparaît sur le sceau officiel de toutes les administrations.

Son buste est désormais présent dans les mairies, les tribunaux, les commissariats de police, les écoles et son visage est également représenté sur de nombreuses pièces de monnaie et sur les timbres d'usage courant. Des femmes célèbres ont prêté leur visage à Marianne, comme par exemple Laetitia Casta, Brigitte Bardot, Catherine Deneuve, ou Sophie Marceau.

La devise républicaine

La devise est une phrase courte qui annonce une ou plusieurs idées fortes pour un pays, une famille. Celle de la France est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle naît avec la Révolution française, mais n'est institutionnalisée qu'en 1848 dans le préambule de la Constitution de la II^e République (1848-1852).

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la révolution de 1848. Elle associe trois notions : les deux premières sont des droits, la troisième est davantage un engagement moral.

La **liberté** comprend : liberté de penser, liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté d'aller et venir, liberté d'association. Si elle est effectivement une garantie accordée à tous dans notre pays, elle impose également des responsabilités.

C'est un droit qui n'est jamais acquis définitivement mais au contraire préservé par son utilisation régulière et respectueuse des autres.

L'égalité est inscrite dans notre constitution actuelle, qui entend que la France « [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion »¹. Être citoyen, c'est être l'égal des autres et disposer des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs.

La **fraternité** est une notion qui désigne le lien qui unit l'ensemble des Français, en dépit de leurs différences. Elle fonde sur le respect des autres l'union des volontés personnelles dans une volonté générale.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. En 1940, le régime de Vichy la remplace par la devise « Travail, Famille, Patrie ».

Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur les pièces de monnaie ou les timbres. Ces valeurs sont essentielles car il n'y a pas de paix véritable ni d'épanouissement de l'homme sans références à elles. Défendues par beaucoup de nos concitoyens, notamment dans le monde combattant, elles sont l'un des fondements de notre société.

Le coq

Le coq est l'animal symbolique de la France, mais d'autres pays ou régions l'ont également choisi pour les représenter (Portugal, Wallonie, etc.). Il incarne la vigilance : il ne dort que d'un œil et il est le premier à annoncer l'aube. Dès l'Antiquité, le coq est associé au Gaulois, les deux mots ayant la même racine latine « gallus ». Si le coq fut utilisé sous la monarchie aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est le Directoire qui l'officialise en le plaçant sur son sceau. Napoléon I^{er} le remplacera par l'aigle au motif que « le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France ». Il faut attendre la III^e République pour qu'il soit remis à l'honneur. Il est alors omniprésent, dans les dessins de presse, sur les monnaies, les timbres ou les monuments aux Morts.

Aujourd'hui, il n'a toujours pas de reconnaissance officielle mais est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.

Le sceau

Les rois et les seigneurs avaient l'habitude d'apposer leur sceau pour authentifier les textes qu'ils faisaient rédiger. Cette petite empreinte appliquée sur de la cire chaude servait de signature. Le plus souvent, le souverain portait son sceau sur une bague.

À la Révolution, le sceau en or de Louis XVI est fondu pour récupérer le métal. Un décret de 1792 a fixé pour la première fois le contenu du nouveau sceau de la République : une femme debout tient une pique surmontée d'un bonnet en forme de ruche et de l'autre bras un faisceau de licteur.

Napoléon I^{er} le remplacera par les motifs typiques de l'Empire, comme les abeilles et la couronne impériale.

La République possède son sceau depuis 1848. Il est toujours utilisé pour sceller les textes de lois les plus importants comme la Constitution. Il fait apparaître une femme assise, effigie de la Liberté qui tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe. Une urne portant les initiales SU rappelle la grande innovation que fut l'adoption du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent des attributs des beaux arts et de l'agriculture.

Le sceau porte comme inscription « République française démocratique une et indivisible » coté face et au dos deux formules « Au nom du peuple français » et « Égalité, fraternité ».

La presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la Justice qui porte toujours le titre de « garde des Sceaux ».

¹Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958.

La Marseillaise

(cf fiche symboles p.17)

Elle peut être exécutée et chantée plusieurs fois durant une cérémonie.

Le chant des Partisans

C'est en 1943, sur les ondes de la BBC, qu'il est entendu pour la première fois. Les paroles sont de Joseph Kessel et Maurice Druon sur une musique originale de la chanteuse et compositrice russe Anna Marly.

La mélodie existait déjà au moment des périodes de soulèvements bolcheviques en Russie. Ainsi, Anna Marly compose la musique et les paroles originales dans sa langue maternelle, le russe. Joseph Kessel et son neveu, Maurice Druon, deux auteurs ayant rejoint les Forces françaises libres (FFL) du général de Gaulle en Angleterre, séduits par ce chant, décident d'en réécrire les paroles en français.

Devenu l'indicatif de l'émission de la radio britannique BBC Honneur et Patrie, puis signe de reconnaissance dans les maquis, il devient rapidement l'hymne de la Résistance. On choisit alors de le siffler, premièrement pour ne pas être repéré en le chantant mais aussi car la mélodie sifflée reste audible malgré le brouillage de la BBC effectué par les Allemands.

Le Chant des partisans devient un succès mondial. Parmi tous ceux qui ont repris ce chant, on peut citer : Yves Montand, Leni Escudero, Johnny Hallyday, Jean-Louis Murat, Mireille Mathieu et le groupe Zebda.

Le chant des Marais

Ce chant poignant fut composé dès 1933 par trois des premiers détenus allemands du camp de concentration de Börgermoor (Basse-Saxe).

Les paroles ont été écrites par Johann Esser, mineur, et par Wolfgang Langhoff, acteur et metteur en scène. La musique, quant à elle, a été composée par Rudi Goguel, un employé de commerce.

Ces hommes aux parcours si différents ont composé ce chant pour les aider à surmonter leur quotidien : les travaux forcés dans les marécages du camp. Ce chant, qui traduit également leurs souffrances et leurs espoirs, est connu avant la guerre grâce aux premiers évadés des camps. Il devient le chant de ralliement des Allemands anti-nazis.

Avec l'augmentation du nombre des camps, il se répand en Allemagne, d'un camp de concentration à l'autre, puis en Pologne occupée, et finit même par être repris par certains déportés du camp d'Auschwitz.

Il devient une sorte d'hymne des déportés, traduit dans toutes les langues. Il en existe plusieurs versions en français qui ne diffèrent que très légèrement. Le protocole républicain en a fait un chant officiel à la mémoire de tous les déportés.

Le chant du départ

C'est l'un des chants les plus entendus lors de la mobilisation des premiers jours de la Première Guerre mondiale. Il servait alors à exalter les soldats partant au front.

Ce chant révolutionnaire a été composé en 1794 par Marie-Joseph Chénier et Étienne Nicolas Méhul. Il fut l'hymne officiel du premier Empire, Napoléon I^{er} le préférant à la Marseillaise.

On désigne également ce chant sous le titre de « frère de la Marseillaise ». Chaque strophe raconte une histoire et l'ensemble constitue un véritable tableau musical. Le premier couplet relate l'histoire d'un député parlant à des soldats, il les encourage à se battre pour défendre la République. La seconde strophe évoque une mère de famille qui donne son fils à la patrie. Le quatrième couplet parle d'un enfant qui chante Joseph Bara et Joseph Agricol Viala, deux jeunes Français (12 ans et 13 ans) qui sont morts pour la République. Alors qu'il était entouré des contre-révolutionnaires vendéens qui lui demandaient de crier « Vive Louis XVII », Joseph Bara aurait alors refusé et lancé : « Vive la République ! », cri pour lequel il fut exécuté sur le champ. Quant à Joseph Viala, il mourut frappé par une balle en essayant de couper les cordes d'un ponton de l'ennemi. Ses derniers mots furent : « Je meurs, mais c'est pour la Liberté ! ».

Le chant a survécu à la Révolution et au premier Empire. Après avoir été un symbole de défense de la patrie durant les deux guerres mondiales, il est toujours chanté par les forces armées françaises.

La revue des troupes - la Marche des soldats de Robert Bruce

À chaque prise d'armes, la plus haute autorité militaire passe ses troupes en revue. Cette revue se fait dans la grande majorité des cas sur la « Marche des soldats » de Robert Bruce. Cette marche trouve son inspiration dans l'histoire du roi d'Écosse qui lutta pour l'indépendance de son pays au début du XIV^e siècle. Dès la fin du XIII^e siècle, les histoires de la France et de l'Écosse sont étroitement liées dans la lutte face à leur ennemi commun, l'Angleterre. Cette alliance économique et militaire se poursuit sous le règne de Robert *the Bruce* en 1326. C'est ainsi que se développa la tradition de la garde écossaise du roi de France. De même, un contingent écossais était présent aux côtés de l'armée de Jeanne d'Arc lors du siège d'Orléans.

Bien qu'aucun écrit ne confirme cette anecdote, il est certain que la reprise du chant écossais dans le répertoire militaire français est le fruit de cette relation exceptionnelle, que le général de Gaulle résuma lors d'un discours à Edimbourg en 1942 : « Dans chacun des combats où, pendant cinq siècles, le destin de la France fut en jeu, il y eut toujours des hommes d'Écosse pour combattre côte à côte avec les hommes de France. Ce que les Français pensent de vous, c'est que jamais un peuple ne s'est montré, plus que le vôtre, généreux dans son amitié ».

Les sonneries

Jusqu'au XX^e siècle, la vie militaire était rythmée par un ensemble de sonneries exécutées le plus souvent au clairon ou au tambour. Si les sonneries dites de « quartier » ou de « manœuvre » sont tombées en désuétude, les sonneries du cérémonial militaire sont toujours présentes. Une cérémonie est toujours ponctuée par ces signaux sonores qui annoncent les différentes parties et solennisent l'événement. Dans la grande majorité des communes, le clairon ou le tambour est remplacé par une sonorisation.

- Le salut au Drapeau ou à l'Étendard

Sonnerie jouée lorsque le drapeau est hissé sur son mât, le matin, lors de la cérémonie de levée des couleurs et descendu le soir.

- Ouverture et fermeture de ban

Il s'agit d'un roulement de tambour ou d'une sonnerie de clairon qui marque le commencement ou la fin d'une proclamation, d'une cérémonie, d'une remise de décorations, etc.

- La sonnerie aux Morts

La sonnerie aux Morts est une sonnerie réglementaire de l'armée française jouée lors de funérailles ou de cérémonies commémoratives en mémoire des personnes tuées en temps de guerre. Impressionné par les sonneries jouées aux États-Unis et en Grande-Bretagne en souvenir des morts après la Première Guerre mondiale, le général Gouraud demanda au commandant de la Garde républicaine de composer une musique similaire. La première sonnerie aux Morts française fut exécutée lors du ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, le 14 juillet 1931.

LES DÉCORATIONS

En France, il existe un certain nombre de décorations officielles remises à des civils ou militaires afin de distinguer leurs actions. Les conditions d'attribution, de remise et de port sont fixées par le décret du 6 novembre 1920 modifié. Elles sont classées par ordre de préséance et sont portées du côté gauche. Elles peuvent être décernées lors d'une cérémonie commémorative par ordre de préséance et avec une formule consacrée.

Pour les ordres nationaux, on « ouvre » et on « ferme » le ban, ce qui permet de reporter l'information dans les documents officiels. À l'intérieur d'un ordre, il existe plusieurs grades : Chevalier, Commandeur, etc. Lors des cérémonies, les décorations civiles sont remises par le représentant de l'État, tandis que les militaires le sont par l'Autorité Militaire Principale. Toutefois, le récipiendaire, s'il le souhaite, peut choisir un parrain qui lui remettra une décoration. Ce dernier doit en revanche appartenir au même ordre et de niveau supérieur. Par exemple, un officier de la Légion d'honneur peut remettre une décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Exemples de décorations :

Les ordres nationaux

La Légion d'honneur



La Médaille militaire



L'ordre national du Mérite



La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme



Exemples de décorations ministérielles

Croix de Guerre
Théâtres opérations
extérieures



Croix de la Valeur
militaire



Ordre des Palmes
académiques



médaille de la Défense
nationale



Autres exemples de décorations et médailles

Croix du combattant



Médaille de la
reconnaissance de la
nation



Médaille commémorative
française



Médaille Otan



Message du Président de la République à l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918

« Un siècle.

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale.

À cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental.

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre.

Pour commémorer la Victoire. Mais aussi pour célébrer la Paix.

Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux Morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Nous nous souvenons de nos poilus, Morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées.

Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont pourtant vaillamment défendu.

Nous nous souvenons de la souffrance et de l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles.

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition.

Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix.

Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation.

Nous savons avec quelle célérité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler.

Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.

Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre. Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre.

*Vive l'Europe en paix !
Vive la République !
Et vive la France ! »*

Ordre du jour n° 5961 Ferdinand Foch

*« Officiers, sous-officiers, soldats des armées alliées.
Après avoir résolument arrêté l'ennemi, vous l'avez pendant des mois, avec une foi et une énergie inlassables, attaqué sans répit.
Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : la liberté du monde. soyez fiers ! d'une gloire immortelle vous avez paré vos drapeaux.
La postérité vous garde sa reconnaissance.*

Le maréchal de France, commandant en chef les armées alliées : F. Foch ».

Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918, maréchal Foch

Lecture d'une lettre de poilu

*« Mercredi 29 septembre 1915
Ma chère Louissette,*

Je suis depuis ce matin dans des tranchées conquises depuis 2 jours l'ensemble de ces tranchées et boyaux forme un véritable « labyrinthe ». Elles sont plus qu'à moitié détruites par l'ouragan de mitraille que notre artillerie y a lancé, aussi sont-elles inconfortables et horriblement sâles malgré les réparations urgentes que nous y avons faites.

Nous sommes coiffés du nouveau casque en tôle d'acier ; c'est lourd et inconfortable, mais cela donne une sérieuse protection contre les éclats de fusants et contre les ricochets, aussi le porte-t-on sans maugréer. Nous avons aussi tout un attirail contre les gaz asphyxiants. Mais nous serons mal ravitaillés : un seul repas, de nuit, qui arrivera froid le plus souvent.

Tu sais combien je t'aime et quels tendres baisers je t'envoie, partage avec nos chers petits.

Jean Déléage »

Fonds de la famille Déléage (53 J, ADSL) / Archives Départementales de Saône et Loire

Message de M. Nicolas Sarkozy, président de la République, sur la Victoire du 8 mai 1945, le 8 mai 2012.

« Aujourd'hui, 8 mai, nous célébrons la capitulation de l'Allemagne nazie devant les armées alliées. Le 8 mai 1945, la France siège à la table des vainqueurs, grâce à l'effort, au courage, au sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'avaient jamais désespéré, en France occupée comme hors de nos frontières. A l'instar du général de Gaulle, tous avaient foi en notre pays, en sa capacité à mener le juste combat.

Notre pays revenait de loin. Anéanti à l'été 1940, opprimé pendant quatre longues années d'occupation, il retrouvait pleinement ce jour-là sa liberté et sa place dans le concert des Nations. Tout au long de ce conflit, les Français ont vécu, ou survécu, entre crainte et espoir. 1942, dont nous commémorons le 70^e anniversaire, a été l'une des années où ces deux sentiments se sont le plus mêlés.

C'est en effet le temps de la honte, avec la mise en oeuvre de la Shoah, le temps de la faim et de la peur. Mais 1942, c'est aussi le temps des espérances : les premières ripostes alliées, l'arrêt de la pénétration allemande sur le front russe, et la lueur d'espérance qui naît dans le désert libyen quand, à Bir Hakeim, des soldats de la France libre enrayent l'avance ennemie.

Pendant plus de deux semaines, une poignée de Français Libres, aux ordres du général Koenig, ont tenu leur position face au redoutable Afrika Korps du général Rommel. Animés d'une volonté inébranlable, ces soldats venus de tous les horizons incarnaient alors la France debout, celle qui ne renonce jamais. Grâce à eux, devant l'ennemi stupéfait, notre pays renaissait sur les champs de bataille.

Plusieurs de ces héros sont aujourd'hui présents parmi nous. Je tiens à les saluer et à leur rendre l'hommage qui leur est dû. Cette unité devant l'adversité, dont vous avez fait preuve, soldats de Bir Hakeim, est un exemple qu'il convient d'exalter pour que notre jeunesse garde foi en l'avenir de notre pays.

La bataille de Bir Hakeim annonçait d'autres combats qui, des confins tunisiens aux montagnes corses, des côtes provençales aux rives du Rhin, allaient peu à peu mener à la libération du territoire national.

Le 8 mai 1945 fut l'aboutissement de cette glorieuse et tragique épopée. En ce 67^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, nous commémorons le triomphe de l'humanisme sur la barbarie. Nous célébrons ensemble la liberté retrouvée et notre fierté d'être français ».

Ordre du jour n° 9
Jean de LATTRE de TASSIGNY

« Officiers, Sous-officiers, Caporaux et Soldats de la Première Armée Française
Le jour de la Victoire est arrivé.
A Berlin, j'ai la fierté de signer au nom de la France, en votre nom, l'acte solennel de la capitulation de l'Allemagne.

Dignes de la confiance de notre Chef Suprême, le Général de Gaulle, libérateur de notre Pays, vous avez, par vos efforts, votre ferveur, votre héroïsme, rendu à la Patrie son rang et sa grandeur.
Fraternellement unis aux soldats de la Résistance, côte à côte avec nos camarades alliés, vous avez taillé en pièces l'ennemi, partout où vous l'avez rencontré.
Vos drapeaux flottent au cœur de l'Allemagne
Vos victoires marquent les étapes de la Résurrection Française.
De toute mon âme, je vous dis ma gratitude. Vous avez droit à la fierté de vous-même comme à celle de vos exploits.

*Gardons pieusement la mémoire de nos morts. Généreux compagnons tombés au champ d'honneur, ils ont rejoint dans le sacrifice et la gloire, pour la Rédemption de la France, nos fusillés et nos martyrs.
Célébrons votre victoire : victoire de Mai, victoire radieuse de printemps qui redonne à la France la Jeunesse, la force et l'Espoir.*

Soldats vainqueurs, vos enfants apprendront la nouvelle épopée que vous doit la Patrie ».
Berlin, le 9 mai 1945

Le Général d'Armée de LATTRE de TASSIGNY
Commandant en Chef de la Première Armée Française

**Poème « Liberté » de Paul Eluard
Poésie et vérité (1942)**

*Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable de neige
J'écris ton nom*

*Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom*

*Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attendries
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom*

*Sur les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom*

*Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom*

*Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom*

*Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom*

*Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom*

*Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom*

*Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom*

*Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes raisons réunies
J'écris ton nom*

*Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom*

*Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom*

*Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom*

*Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer*

*Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom*

*Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom*

LIBERTÉ




*Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom*

*Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom*




*Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom*

*Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom*



DÉTAIL DES FIGURINES DE LA MALLETTE

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p data-bbox="284 264 392 293">Le préfet</p> 	<p data-bbox="620 412 1465 544">Le préfet porte une tenue qui marque sa fonction : gants blancs, veston croisé noir avec pattes d'épaules brodées et parements de manches brodés d'or. Le pantalon comporte une bande de soie noire, la casquette est brodée d'or.</p> <p data-bbox="620 584 1465 685">Une tenue de cérémonie dite "d'été", blanche avec des chaussures blanches, est portée par le préfet notamment en outre-mer (toute l'année) et dans certains départements dans l'Hexagone (en été).</p>
<p data-bbox="197 887 480 916">Parlementaires français</p> 	<p data-bbox="620 1077 1465 1144">Ces personnages peuvent représenter une députée et un sénateur ou une sénatrice et un député (au choix).</p> <p data-bbox="620 1182 1465 1249">Ils portent l'écharpe tricolore bleu, blanc, rouge de l'épaule droite au côté gauche (rouge près du col).</p>
<p data-bbox="284 1518 384 1547">Le maire</p> 	<p data-bbox="620 1787 1465 1854">Le maire porte l'écharpe tricolore bleu, blanc, rouge de l'épaule droite au côté gauche (bleu près du col).</p>

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p>Députée européenne</p> 	<p>La députée européenne porte l'écharpe bleu (représentant le drapeau de l'Union européenne) de l'épaule droite au côté gauche.</p>
<p>Hommes</p> 	<p>Ces personnages peuvent représenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une autorité présente sur la ligne protocolaire (ex : président du conseil départemental, président du conseil régional, etc.), - Une autre autorité (ex : directeur de l'ONACVG d'un département, directeur des archives départementales, etc.) - Un récipiendaire civil.
<p>Femme</p> 	<p>Ce personnage peut représenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une autorité présente sur la ligne protocolaire (ex : présidente du conseil départemental, présidente du conseil régional, etc.) - Une autre autorité (ex : directrice de l'ONACVG d'un département, directrice des archives départementales, etc.) - Une récipiendaire civile.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p>Général de brigade aérienne</p> 	<p>Le général de brigade aérienne (général 2 étoiles) représente dans la mallette l'AMP (Autorité Militaire Principale).</p> <p>Il porte un uniforme bleu nuit à une rangée de boutons dorés, une casquette blanche avec écusson et deux étoiles, des gants blancs et des médailles.</p>
<p>Colonel de l'armée de terre</p> 	<p>Ce personnage représente un colonel de l'armée de terre.</p> <p>Il porte un uniforme de cérémonie couleur terre de France, un képi, des épaulettes et des gants blancs.</p> <p>Il peut représenter le commandant des troupes dans la mallette. Ce dernier devrait cependant être dans la même tenue que les troupes sur les rangs et avec décorations pendantes.</p>
<p>Capitaine de l'armée de terre</p> 	<p>Le capitaine représente le maître de cérémonie / speaker dans la mallette. Il porte un uniforme de cérémonie couleur terre de France, un képi noir, des épaulettes noires et des gants blancs.</p> <p>S'il n'est pas utilisé comme maître de cérémonie, il peut représenter un récipiendaire ou un cadre sans troupe.</p>

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p>Maréchal des logis de gendarmerie</p> 	<p>Le maréchal des logis peut représenter un cadre sans troupe ou un récipiendaire militaire dans la mallette.</p> <p>Il porte une vareuse bleu foncé, une chemise blanche, une cravate noire, un pantalon bleu gendarme avec bande en drap bleu foncé, des gants blancs et un képi.</p>
<p>Capitaine de frégate</p> 	<p>Le capitaine de frégate peut représenter un cadre sans troupe dans la mallette.</p> <p>Il ne peut pas représenter un récipiendaire car il porte des médailles.</p> <p>Il porte un veston et un pantalon bleu, des gants blancs et une épée.</p>
<p>Colonel de l'armée de l'air</p> 	<p>Le colonel de l'armée de l'air peut représenter un cadre sans troupe dans la mallette.</p> <p>Il ne peut pas représenter un récipiendaire car il porte des médailles.</p> <p>Il porte un uniforme bleu nuit à une rangée de boutons dorés, une casquette blanche avec écusson et des gants blancs.</p>

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p data-bbox="263 253 411 286">Enseignante</p> 	<p data-bbox="730 528 1171 562">Enseignante avec un carnet de chant.</p>
<p data-bbox="300 882 375 916">Elèves</p> 	<p data-bbox="730 1435 1230 1503">Ces personnages représentent des élèves participants à la cérémonie.</p>

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL

DESCRIPTION

Porte-drapeau



Ces personnages peuvent être anciens combattants ou non.

Il y a trois anciens, un jeune de 16 ans, un jeune de 35 ans et une dame de 40 ans.

Ils portent une tenue sombre, cravate, gants blancs, couvre-chef, les décorations officielles pendantes sont portées à gauche, le baudrier se porte sur l'épaule droite.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL

DESCRIPTION

Emblème et sa garde de de l'armée de l'air



Drapeau au centre entouré par sa garde de cinq aviateurs.

Ils portent une chemise blanche, un plastron bleu, un ceinturon blanc, des gants blancs, un pantalon bleu marine, un calot bleu marine, des rangers noirs, un famas.

Musique de l'armée de l'air



Ils portent un uniforme bleu nuit à une rangée de boutons dorés, une casquette blanche avec écusson et des gants blancs, des aiguilletes dorées sur l'épaule gauche.

Les gendarmes du piquet d'honneur



Un sous-officier et neuf gendarmes.

Ils portent une vareuse bleu foncé gendarme, une chemise blanche, une cravate noire, des aiguilletes blanches sur l'épaule gauche, un pantalon bleu gendarme avec bande en drap bleu foncé, des gants blancs, un képi (ou tricorne pour les femmes), des chaussures noires basses, un famas.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL

DESCRIPTION

Les soldats de l'armée de terre du piquet d'honneur



Un sous-officier et neuf soldats.

Ils portent une veste de treillis camouflage, un foulard jaune, un ceinturon kaki, un pantalon camouflage, un képi noir, des rangers noirs, un famas.

Les marins de la marine nationale du piquet d'honneur



Un sous-officier et neuf marins.

Ils portent une vareuse bleu marine, une marinière rayée bleu, des gants blancs, un ceinturon blanc, un pantalon bleu marine, des guêtres blanches, des chaussures noires basses. Les hommes ont un bachi, les femmes un tricorne, un famas.

Les aviateurs de l'armée de l'air du piquet d'honneur



Un sous-officier et neuf aviateurs.

Ils portent une chemise blanche, un plastron bleu, un ceinturon blanc, un pantalon bleu marine, un calot bleu marine, des rangers noires, un famas.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL

DESCRIPTION

Délégation de policiers



Ils portent une chemise blanche, une cravate noire, un pantalon bleu marine, des gants blancs, une casquette blanche, des aiguillettes blanches sur l'épaule gauche, des épaulettes bleu marine, des chaussures noires basses.

Délégation de sapeurs-pompiers



Ils portent une veste bleu marine avec bandes réfléchissantes, un foulard rouge, un pantalon bleu marine avec bandes réfléchissantes, une fourragère rouge sur l'épaule gauche, un casque de pompier, des chaussures montantes noires.

Représentants d'associations



Ce groupe de personnages correspond à des représentants d'associations d'anciens combattants et mémorielles.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL

DESCRIPTION

Public d'adultes



Groupe désordonné d'adultes en tenue de ville.

Public d'enfants



Groupe désordonné d'enfants en tenue de ville.

NOM DE LA FIGURINE ET VISUEL	DESCRIPTION
<p data-bbox="293 248 379 277">Gerbes</p> 	<p data-bbox="692 477 1315 539">Six gerbes de fleurs avec un ruban tricolore en diagonale.</p>
<p data-bbox="209 880 464 909">Monument aux Morts</p> 	<p data-bbox="692 1413 1315 1514">Monument aux Morts avec : une croix de guerre, une palme, une citation, deux plaques avec des listes de noms.</p>



EXEMPLE D'ATELIER - 1H

Il y a plusieurs façon de présenter la mallette, l'animateur est libre de choisir son animation à partir de ses recherches et de ses appétences.

L'objectif de l'atelier est de faire comprendre aux élèves le déroulement de la cérémonie commémorative dans le chef lieu d'un département. Il ne s'agit pas de réaliser un cours magistral mais bien de créer un moment d'échange. Il faut inviter les élèves à exploiter leurs connaissances, acquises en classe ou dans le cercle familial. L'animateur coordonne l'atelier et vient répondre aux questions des élèves tout en expliquant à quoi sert une cérémonie commémorative. À la fin de l'atelier, les élèves doivent comprendre son sens, ses différentes étapes et qui sont les acteurs qui l'animent.

PRÉPARATION DE L'ATELIER

- Idéalement, les élèves d'une même classe sont répartis en deux groupes pour avoir au maximum une quinzaine d'élèves dans l'atelier.
- Créer deux espaces distincts dans la salle :
 - un demi cercle en direction du tableau (ou à défaut d'un paper board)
 - un espace où l'on positionne en hauteur sur une ou deux tables le plateau de la mallette avec les figurines à plat et à l'envers.

INTRODUCTION SUR LES COMMÉMORATIONS

Atelier cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème})

Comme toute animation pédagogique, il est souhaitable avant de commencer l'atelier de poser le cadre et l'objectif d'une telle séance avec les élèves, même brièvement. Pour un atelier destiné aux primaires, cette mise en contexte doit être concise, et ne pas dépasser si possible les 15 minutes (sauf si vous sentez les élèves particulièrement motivés par la thématique).

L'objectif est d'ancrer cet atelier dans du concret, sans pour autant les accabler avec des concepts qui les dépassent. Vous allez devoir les amener à révéler eux-mêmes les lignes directrices de cet atelier.

Pour cela, faites appel à leurs connaissances ou à leur vécu, par un jeu de questions réponses.

Quelques exemples de questions qui s'appuient sur leur expérience propre ou qui mobilisent leurs connaissances :

- Pour vous, à quoi sert une cérémonie commémorative ? (mots clés attendus : se souvenir, rendre hommage, morts, histoire...)
- Y avez-vous déjà assisté ?
- Où cela se passe-t-il ? (mots clés attendus : village, ville, monument aux Morts, place...)
- Qui y assiste ? (mots clés attendus : militaires/armée, enfants, « tout le monde », classes...)
- Est-ce qu'une cérémonie commémorative a lieu tous les jours en France ? Pourquoi ? (mots clés attendus : guerres, histoire, armistice, victimes, morts...)

Si les élèves ne sont pas très prolixes, pensez à vous munir d'images ou de photographies d'une cérémonie pour les aider à fournir les réponses. Ils seront ainsi mis en confiance et devraient se déridier. Une fois que certains mots clés sont apparus dans la bouche des élèves, il est temps de leur présenter la mallette.

Atelier cycle 4 et lycée (de la 5^{ème} à la Terminale)

Comme toute animation pédagogique, il est souhaitable avant de commencer l'atelier de poser le cadre et l'objectif d'une telle séance avec les élèves, même brièvement.

Pour éviter de les abreuer avec de grandes notions théoriques, à vous de les mobiliser en faisant appel aussi bien à leurs connaissances historiques que leur propre vécu. L'objectif final est de les rendre acteurs de l'atelier dès le début et d'instaurer une relation de confiance fondamentale pour la suite.

2 - Le « recherche et trouve » des commémorations (10 mn)

En amont de l'atelier, l'animateur doit préparer un résumé succinct de chaque cérémonie. Distribuez aux élèves le résumé des commémorations. Faites leur piocher un papier sur lequel est noté une date de JNC (dans une pochette ou une petite boîte).

Demandez aux élèves de prendre quelques instants pour retrouver dans le résumé la JNC correspondant à la date en question. Pendant que les élèves se documentent, positionner au sol cinq feuilles A4 où sont indiqués les conflits :

Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie, opérations extérieures.

Une fois que les élèves ont terminé de lire le résumé, demandez leur, à tour de rôle, l'intitulé de la JNC correspondant à la date piochée. Puis invitez les participants à positionner leur papier sur l'un des conflits.

Une fois terminé, demandez aux élèves s'ils connaissaient ces journées et s'ils remarquent un déséquilibre en matière d'évènements commémorés.

Acquis pédagogiques aux termes de l'exercice

- Les jeunes visualisent la diversité de ces journées, et les « raccrochent » à de grandes dates historiques.
- Ils prennent conscience que ces journées ne sont pas dédiées qu'à la mémoire des soldats tombés pour la patrie, mais également aux victimes civiles.
- Ils découvrent la diversité du calendrier commémoratif avec des dates dont ils n'avaient pas connaissance.
- C'est également le moment d'introduire la notion de « mémoire en mouvement perpétuel », en leur expliquant que le calendrier n'est pas figé et que les JNC sont, comme la mémoire, en perpétuelle mutation.

UTILISATION DE LA MALLETTTE

★ Message clé	Il peut être délivré tel que proposé dans le guide.
→ Indications et consignes	Ensemble de principes qui doivent être suivis dans le cadre de ce module.
⌚ Timing	Il s'agit, en principe, du temps dédié à chaque étape.

Placement des figurines sur le plateau (avec ligne des autorités)

À partir de la proposition de schéma des différentes figurines installées lors d'une cérémonie militaire **p. 38** Il n'y a pas de disposition type, il faut s'adapter à l'espace du site et au sens de l'arrivée des autorités.

→ **Il est important d'expliquer aux jeunes que dans les plus petites communes, le dispositif n'est pas aussi important** : la ligne des autorités se résume au maire et à une autorité militaire, il n'y a pas de troupes en armes mais juste les pompiers du village, etc.

Le schéma proposé p.38 peut cependant vous servir de base pour l'installation de la mallette.

Pour la version de l'atelier que vous allez effectuer, vous pouvez ôter certaines figurines que vous n'aurez pas le temps d'exploiter :

- Les cadres sans troupe,
- La femme et les deux hommes civils pouvant représenter des récipiendaires ou des autorités civiles,
- Certaines troupes en armes,
- Le sénateur et la députée européenne (qui peuvent cependant être présentés mais enlevés du jeu de rôle par la suite).

Comment positionner les autorités sur la ligne protocolaire ? **Voir p. 15**

→ Pour une animation plus fluide et simplifiée, vous pouvez vous en tenir au dispositif minimal, à savoir le préfet entouré de la députée, du maire et de l'Autorité Militaire Principale :



Ces rôles seront par ailleurs tous attribués dans le principe de l'animation « jeu de rôle ».

Rappel : la ligne des autorités n'est pas à positionner tout de suite. Vous devez d'abord présenter les différentes pièces avec les jeunes puis leur demander si la cérémonie peut commencer en l'état. Ils sont censés vous répondre que non, puisque les autorités ne sont pas encore arrivées sur le dispositif.

Les accessoires du jeu de rôle

Les écharpes tricolores : elles sont à attribuer aux élèves qui sont élus maire et député par leurs camarades. Attention à bien veiller à ce qu'ils portent correctement l'écharpe (de l'épaule droite au côté gauche, rouge au col pour le député, bleu au col pour le maire).

Le ou les drapeau(x) : ils sont à attribuer à l'élève/aux élèves que vous désignez pour être porte-drapeau. Ils devront tenir le drapeau, l'abaisser ou le relever selon les étapes de la cérémonie.

La médaille : vous devez désigner un élève qui jouera le rôle d'un récipiendaire (civil ou militaire, cela n'influera que sur l'autorité qui lui remettra sa médaille). L'élève-autorité remettra alors sa médaille (au choix parmi les quatre médailles proposées, civiles ou militaires).

Les textes : vous pouvez désigner, selon le déroulement de l'atelier, un speaker/maître de cérémonie qui peut ouvrir la cérémonie en lisant quelques instructions (**voir p. 51**). Le livret contient également des exemples de textes pour les JNC du 11 novembre et du 8 mai (**voir p. 23-26**), qui peuvent être lus par un autre élève en tant que jeune scolaire participant à la cérémonie. Enfin, l'élève désigné préfet peut lire une partie du discours de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, envoyé dans chaque préfecture à l'occasion des Journées nationales commémoratives.

Les musiques : la mallette contient trois musiques qui vont ponctuer la cérémonie.

– La « Marche des soldats » de Robert the Bruce : À chaque prise d'armes, l'autorité militaire principale passe ses troupes en revue. Cette revue se fait dans la grande majorité des cas sur la « Marche des soldats » de Robert Bruce, hommage à l'amitié séculaire entre la France et l'Ecosse.

→ Pendant que le jeune-autorité militaire passe les troupes en revue en bougeant sa figurine sur le plateau, il faut mettre cette musique en fond.

- La sonnerie aux Morts : C'est une sonnerie réglementaire de l'armée française jouée lors de funérailles ou de cérémonies commémoratives en mémoire des personnes tuées en temps de guerre.

→ Cette sonnerie doit être jouée quand commence l'hommage aux Morts. **À cet instant, il est nécessaire de rappeler aux jeunes la solennité de ce moment de la cérémonie et de les intimer au silence et au respect.** Les portedrapeau doivent baisser leur drapeau à 45 degrés. La sonnerie aux Morts est suivie d'une minute de silence (15 secondes dans le jeu pour ne pas perdre trop de temps), que vous rompez en lançant la Marseillaise.

- La Marseillaise : Écrite en 1792 par Claude-Joseph Rouget de Lisle, la Marseillaise est, à l'origine, un chant de guerre pour l'armée du Rhin et un hymne à la liberté. Elle est déclarée hymne national par les constitutions de 1946 et 1958, et elle est un symbole de notre République.

Quand vous lancez la Marseillaise, vous pouvez indiquer aux élèves qu'ils ont la possibilité de chanter l'hymne s'ils le souhaitent. Lors d'une cérémonie les hommes se découvrent et le préfet, l'Autorité Militaire Principale, le commandant des troupes et les militaires cadres sans troupe saluent.

Lancement de l'animation

1. Introduction au jeu de rôle : découverte des personnages et de leurs fonctions

 10 minutes

→ Rassembler les jeunes autour du plateau, qui représente la place d'une commune. Vous pouvez positionner les figurines debout sur leurs supports, ou à plat sur le tapis, de manière à ce que tout le monde les visualise bien autour de la table.

★ Indiquer dans un premier temps aux jeunes la JNC sélectionnée pour l'atelier.

Vous trouverez ci-après des tableaux récapitulant les différents échanges types avec les jeunes (questions de l'animateur et réponse des jeunes), le but pédagogique derrière chaque question étant explicité.

Question posée par l'animateur	Réponse attendue	Actions d'animation
★ Que voyez-vous ?	Des personnes et un monument aux Morts. Éventuellement, une place d'armes, ou la place de la commune.	→ Possibilité d'évoquer la recherche de noms sur le Monument aux Morts dans le cadre du concours jeunesse de l'ONACVG <i>les petits artistes de la mémoire</i> (uniquement pour le cycle 3).
★ Reconnaissez-vous des personnages ?	<ul style="list-style-type: none"> - Récipiendaires : expliquer ce que veut dire ce mot qui ne sera pas connu des jeunes - Enseignante, élèves - Public - Porte-drapeau - Piquet d'honneur (ensemble des troupes présentes sur les rangs, n'en garder que quelques uns) - Délégations de pompiers et de policiers - Emblème (et sa garde) - Représentants d'associations (d'anciens combattants). 	Éventuellement pointer du doigt certains personnages pour aiguiller les jeunes, ou poser des questions du type : reconnaissez-vous des uniformes ? des jeunes ? des symboles républicains ?
★ La cérémonie peut-elle débiter ?	Non.	
★ Pourquoi ? Qui manque-t-il ? si les jeunes ne savent pas répondre.	Il manque les autorités.	<p>Avancer les autorités (qui n'étaient pas installées) et les présenter. Si vous avez le temps et souhaitez insister sur cet aspect « citoyenneté », vous pouvez essayer de leur faire identifier ces différents personnages et leur rôle dans la vie publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le préfet - Les parlementaires (députée et sénateur) : reconnaissables à leur écharpe tricolore, rouge près du col - La députée européenne (écharpe bleue) ; s'ils ne la reconnaissent pas, essayer de leur indiquer que l'écharpe correspond à un drapeau, comme pour l'écharpe tricolore. - Le maire : reconnaissable à son écharpe tricolore bleu près du col - L'autorité militaire principale (ici un général de brigade aérienne).

2. Le jeu de rôle : désignation des protagonistes

 5 minutes

Il s'agit maintenant de commencer la phase interactive de cette animation en proposant à plusieurs jeunes d'incarner le rôle d'un acteur de la cérémonie.

Les jeunes en question sont désignés de la manière suivante :

Personnage	Question à poser	Réponse attendue	Action d'animation
Les autorités			
Le préfet	★ Comment un préfet prend-t-il ses fonctions ?	Le préfet est le représentant de l'État dans les territoires. À ce titre, il préside la cérémonie départementale. Le préfet est nommé par un décret du président de la République en conseil des ministres.	Désigner un ou une préfet-e parmi les jeunes, lui remettre une décoration civile (à remettre plus tard au récipiendaire civil).
Les parlementaires : députée, députée européenne	★ Comment les députés sont-ils élus ?	Ils sont élus au suffrage universel direct pour 5 ans.	Demander aux jeunes d'élire un ou une député-e. Remettre à l'élève élu-e une écharpe tricolore, en veillant à ce qu'elle soit bien portée (rouge du côté du col).
	Comment les députés européens sont élus ?	Ils sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans.	/

Personnage	Question à poser	Réponse attendue	Action d'animation
Le maire	★ Comment est élu un maire ?	Les habitants de la commune élisent au suffrage universel direct des conseillers municipaux lors des élections municipales. Ces derniers élisent officiellement le maire et ses adjoints pour une durée de six ans.	Demander aux jeunes d'élire un ou une maire Remettre au jeune élu-e une écharpe tricolore, en veillant à ce qu'elle soit bien portée (bleu du côté du col).
L'autorité militaire principale	★ Pourquoi y'a-t-il une autorité militaire ?	Une autorité militaire doit toujours être présente à une cérémonie publique à partir du moment où il y a des troupes en armes.	Nommer parmi les jeunes une autorité militaire, lui remettre une décoration militaire (à remettre plus tard au récipiendaire militaire).
Les autres participants			
Le speaker/Le maître de cérémonie	/	/	Désigner un speaker/maître de cérémonie, qui va annoncer les différentes étapes de la cérémonie publique.
Le commandant des troupes	/	/	Désigner un commandant des troupes.

Personnage	Question à poser	Réponse attendue	Action d'animation
Les récipiendaires = ceux à qui on remet une décoration au cours de la cérémonie	/	/	Désigner un récipiendaire militaire (à qui la décoration sera remise par le jeune-autorité militaire) OU un récipiendaire civil (à qui la décoration sera remise par le jeune-préfet).
La musique	/	/	On peut désigner un jeune pour le faire mais cela risque d'être chronophage. A vous de voir ce qui vous convient le plus pour lancer les musiques depuis l'ordinateur.
Les porte-drapeau	/	/	Désigner deux élèves qui joueront le rôle des porte-drapeau, leur remettre à chacun un drapeau (à abaisser selon les étapes de la cérémonie).
Lecteur de textes (un scolaire par exemple)	/	/	Désigner un jeune-lecteur qui souhaite lire (ne pas désigner quelqu'un d'office) un texte historique : en fonction de la JNC sélectionnée pour l'animation.
Le public	/	/	Indiquer aux autres jeunes qu'ils font partie du public de la cérémonie et qu'en tant que tel, ils sont soumis à une certaine correction dans leur comportement et dans leur tenue.

3. Jeu de rôle : déroulé de la cérémonie

 30 minutes

La partie « jeu de rôle » de l'animation peut commencer. Chaque élève désigné va désormais incarner le rôle qui lui a été confié en fonction du déroulé protocolaire suivant.

a) Lecture de la présentation de la cérémonie

★ La lecture de cette présentation est importante pour que chaque personne présente (participants et public) comprenne les différentes étapes de la cérémonie, qui la préside ainsi que les différentes étapes de celle-ci.

→ Le jeune-speaker lit le déroulé de la cérémonie fourni dans la mallette (p. 51).

b) L'arrivée des autorités

★ L'animateur explique que l'arrivée des autorités déclenche le début de cérémonie.

Placer les autorités sur la ligne protocolaire, le préfet encadré par les députés, puis le maire et l'autorité militaire principale.

c) Salut à l'Emblème (en présence de troupes)

Le préfet, les élus et l'AMP sont invités à aller saluer l'Emblème national au front des troupes. Dans une cérémonie civile et dans la plupart des cérémonies, cette étape peut être remplacée par le salut au Drapeau à partir d'un drapeau hissé sur un mât (levée des couleurs). Le drapeau tricolore est un des symboles de la République française et marque l'unité de notre Nation. Le salut est suivi par le refrain de l'hymne national.

→ Inviter chaque jeune désigné comme personnage-autorité à venir positionner sa figurine devant le drapeau et sa garde afin de saluer l'Emblème national.

d) Revue des troupes

★ À chaque prise d'armes, l'autorité militaire principale (AMP) passe seul ses troupes en revue (c'est un acte de commandement). Cette revue se fait dans la grande majorité des cas sur « La marche des soldats » de Robert The Bruce.

→ Lancer la musique de Robert the Bruce.

Pendant ce temps, le jeune désigné comme autorité militaire principale passe en revue les troupes avec sa figurine sur le plateau.

e) La remise des décorations

★ Lors des cérémonies, des remises de décorations peuvent être organisées. Elles permettent de mettre à l'honneur un citoyen ou un soldat afin de distinguer leur action. Il existe de nombreuses décorations officielles : des ordres nationaux (Légion d'honneur, la Médaille militaire l'ordre national du Mérite), des ordres ministériels (croix de guerre, croix de la Valeur militaire, Palmes académiques, médaille de la Défense nationale) et les médailles remises au nom de la Nation (croix du combattant, Médaille de reconnaissance de la Nation). Elles sont toujours portées du côté gauche.

→ Vous pouvez demander aux jeunes s'ils connaissent des exemples de décorations avant de les citer.

→ L'animateur indique que le jeune désigné pour être le commandant des troupes doit dire « Ouvrez le ban » le jeune-préfet va décorer le jeune-réципиendaire civil OU l'autorité militaire principale décore le jeune-réципиendaire militaire en leur collant une médaille sur la veste, côté cœur. On ferme ensuite le ban, le jeune-commandant des troupes précise donc « Fermez le ban ».

f) Discours et messages

★ Pour chaque cérémonie, des allocutions sont prévues. Elles comprennent un discours officiel mais aussi des lectures de différentes natures (ordres du jour, poèmes, témoignages, etc.). Des établissements scolaires peuvent être sollicités pour la lecture des messages non officiels. Tous les messages sont lus dans l'ordre de préséance inversé : le représentant de l'État (le préfet) lit, en dernier, le message officiel émanant du gouvernement.

→ Le jeune-lecteur lit quelques lignes d'un texte associatif ou d'un poème (en fonction de la JNC sélectionnée, l'animateur recherche un texte avant l'atelier).

Le jeune-préfet lit ensuite les trois lignes extraites du message de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées (en fonction de la JNC sélectionnée, l'animateur récupère le dernier discours correspondant).

g) Dépôt de gerbes

★ Afin de rendre hommage aux Morts pour la France, les autorités et les représentants d'associations déposent successivement des gerbes au pied du monument aux Morts. Ils déposent (parfois aidés par des jeunes) une gerbe, reculent d'environ un mètre, se recueillent un instant (les autorités en uniforme saluent) avant de regagner leur place. Ce dépôt s'effectue par ordre de préséance inversé.

Les jeunes-autorités déplacent suivant l'ordre de préséance inversé leur figurine devant le monument aux Morts pour y déposer une gerbe :

- Les associations du monde combattant
- L'autorité militaire principale,
- Puis le maire,
- Puis les parlementaires,
- Et enfin le préfet.

h) L'hommage aux Morts

★ Il est nécessaire de prendre une minute pour expliquer aux jeunes la symbolique de l'hommage aux Morts. La sonnerie aux Morts va être entendue, elle sera suivie d'une minute de silence (15 secondes en réalité) qu'il sera impératif de respecter. Elle sera rompue par l'hymne national, qu'ils pourront entonner s'ils le souhaitent.

L'animateur explique aux jeunes participants leurs différents rôles lors de ces phases :

- Tous doivent respecter le silence et la solennité de cet hommage aux Morts,
- Les porte-drapeau doivent mettre leur drapeau en berne (à 45 degrés) pendant la sonnerie aux Morts et la minute de silence, et le relèvent lorsque la Marseillaise est jouée.

i) Remerciements

★ Les autorités vont ensuite saluer, en ordre de préséance, les lecteurs, les porte-drapeau, les décorés.

Les élèves peuvent aller saluer leurs camarades porteurs de drapeaux, lecteur et décoré s'ils le souhaitent.

j) Départ des autorités

★ Les autorités se retirent par ordre de préséance, la cérémonie est alors terminée et le dispositif peut se disperser.



Vous pouvez féliciter les élèves pour leur attention et leur participation active. Il peut être intéressant de leur demander pour clore cet atelier si cela leur a plu et si cela leur a donné envie de participer à une cérémonie commémorative.

Un exemple de mise en situation



Découverte des figurines par les élèves



Élection d'un maire



Présentation de la cérémonie par le speaker



Remise d'une décoration de l'élève-autorité militaire à une élève récipiendaire militaire



Lecture d'un extrait de message officiel par l'élève-préfet.



Remerciements

EXEMPLE D'UN PROTOCOLE POUR UNE MISE EN SITUATION EN ATELIER

Il est possible d'adapter un protocole et de le faire lire aux élèves pour une mise en situation. Pour un atelier plus court, vous pouvez ne faire lire que la présentation de la cérémonie (texte en rose sur cette page), le reste du protocole sera présenté par l'animateur.

PROTOCOLE DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE EN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

Légende des couleurs

EN BLEU / CE QUE LE COMMANDANT DES TROUPES DIT

EN ROSE / CE QUE LE MAITRE DE CEREMONIE DIT

EN ROUGE / LES MUSIQUES

EN NOIR / DEROULEMENT DE LA CEREMONIE (à titre indicatif)

EN VERT / HORAIRES (à titre indicatif)

Mesdames, Messieurs,

La cérémonie à laquelle vous allez assister est organisée pour célébrer le jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et la commémoration de la victoire et de la paix, rendant hommage à tous les Morts pour la France.

Placée sous l'autorité de Monsieur le préfet, cette cérémonie se déroulera de la façon suivante :

Arrivée des autorités civiles et militaires.

Il sera procédé à une remise de décorations.

Vous assisterez ensuite à un dépôt de gerbes.

Puis les autorités et les associations salueront les porte-drapeau et les décorés.

Avant de quitter le dispositif, les troupes rendront les honneurs aux autorités.

11 H mise en place

Mise en place des détachements militaires.

«GARDE-A-VOUS»

Mise en place des porte-drapeau à gauche et à droite de l'emplacement du monument aux Morts

REPOS

11 H 15 début de la cérémonie

Accueil des autorités

GARDE-A-VOUS !
PRESENTEZ ARMES

Mise en place des autorités

REPOSEZ ARMES
REPOS

Salut à l'Emblème + refrain de la Marseillaise

Revue des troupes par le Délégué Militaire Départemental + musique

Remise de décorations

Il va être procédé à la remise de décorations

« GARDE-A-VOUS »

«RECIPIENDAIRES GAGNEZ VOS EMPLACEMENTS»

« OUVREZ LE BAN»

Remise d'une décoration

« FERMEZ LE BAN»

« DECORES REJOINGEZ LES RANGS»
«REPOS»

Discours et/ou textes

Lecture d'une lettre de poilu par les enfants de l'école.

Lecture du message par Monsieur le préfet.

Dépôt de gerbes

-gerbe des associations

-gerbe de monsieur le maire

-gerbe de monsieur le préfet

A la fin de la dépose des gerbes

AUX MORTS !

Sonnerie aux Morts - Minute de silence

Refrain de la Marseillaise

-Les autorités vont à présent saluer les porte-drapeau et les associations patriotiques

POUR LES Porte-drapeau...REPOS.

-La cérémonie est à présent terminée. La municipalité remercie les porte-drapeau, les associations patriotiques, les élèves et leurs accompagnants ainsi que toute l'assistance pour leur présence.

12H25 fin de la cérémonie

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE ET LES CONCOURS JEUNESSE DE L'ONACVG

L'Œuvre nationale du Bleuets de France

En 1925, Charlotte Malleterre, fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides et Suzanne Leenhardt, infirmière major, créent un atelier à l'Institution Nationale des Invalides (INI). Les pensionnaires y confectionnent des bleuets en tissu qu'ils vendent sur la voie publique, un moyen de leur fournir une occupation et une source de revenus.



Le bleuets est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, surnommés les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés sur les champs de bataille. Le bleuets est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, seule note colorée dans un paysage dévasté.

Tous les 11 novembre depuis 1934, une collecte sur la voie publique permet de récolter des fonds pour aider les victimes des guerres et depuis 1991, des actes de terrorisme.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1957, un deuxième jour de collecte est créé le 8 mai.

Les Petits artistes de la mémoire

Pluridisciplinaire et ouvert à la créativité des élèves, le concours des « Petits artistes de la mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre » invite les élèves de CM1-CM2 à s'approprier l'histoire de la Première Guerre mondiale par la réalisation d'une œuvre mémorielle autour de l'expérience quotidienne d'un poilu sur le front, d'après le principe du « carnet de guerre ».

Organisé depuis 2006 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et labellisé par la Mission du Centenaire en 2014, ce concours scolaire vient combler, auprès des plus jeunes, la disparition dans nos familles des derniers témoins de la Grande Guerre.



Bulles de mémoire

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) propose aux jeunes collégiens, lycéens et aux jeunes de niveau équivalent mais non scolarisés de participer à un concours de bande dessinée. À partir d'un thème défini chaque année, le but est de faire de la guerre le décor et le contexte d'une histoire mettant en scène des protagonistes d'un conflit du XX^e siècle. L'histoire peut mettre en lumière un événement, une rencontre, un sentiment, un traumatisme, etc.



Le sens du concours n'est pas tant de dessiner la guerre que de dessiner sur la guerre. Par le biais d'un vecteur original et populaire qu'est le dessin, par la construction d'une réflexion scénarisée, d'un message à faire passer et par l'élaboration rigoureuse d'une bande dessinée, le concours BD de l'ONACVG plonge les participants dans un travail de mémoire qui à la fois les dépasse et leur est personnel.

QUIZZ - EXPLIQUE-MOI UNE CÉRÉMONIE !

Que commémore-t-on le 11 novembre ? (coche la bonne réponse)

- L'armistice de 1918
- La fin de la Seconde Guerre mondiale
- La fête du travail

Quelle est le nom de la fleur du souvenir en France, que l'on porte traditionnellement chaque 8 mai et chaque 11 novembre ? (coche la bonne réponse)

- Le coquelicot
- Le bleuet
- La Marguerite

Indique avec des numéros (de 1 à 5) l'ordre de ces différentes phases d'une cérémonie :

Minute de silence

Dépôt de gerbes

Marseillaise

Sonnerie aux Morts

Discours



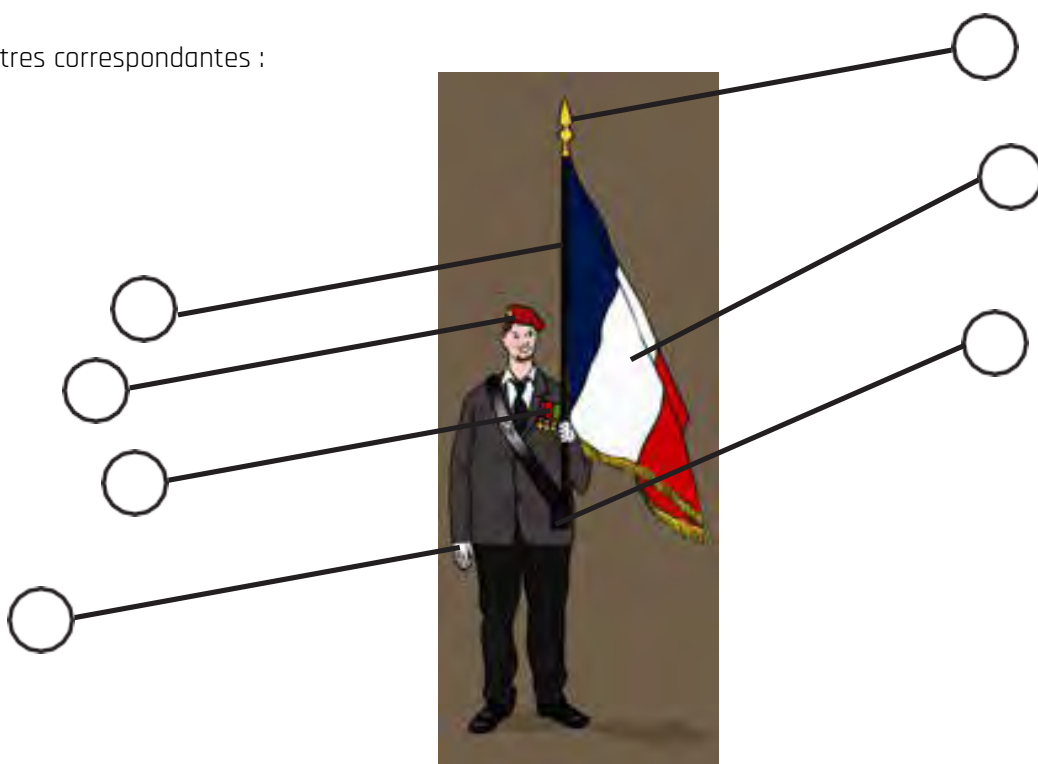
Qu'inscrit-on sur les monuments aux Morts ? (coche la bonne réponse /deux réponses attendues)

- Le nom des habitants exemplaires
- Le nom des différents maires de la ville
- Le nom des hommes Morts pour la France
- Les dates des différents conflits
- L'histoire de la commune

Qui est le personnage emblématique sur le dessin en dessous ?

Légende sa tenue avec les lettres correspondantes :

- A : Baudrier
- B : Hampe
- C : Drapeau
- D : Décorations pendantes
- E : Gants blancs
- F : Béret
- G : Pique à arête médiane





mémoire et solidarité